

# Maisons de repos : Prévot veut plus de privé

« Mon but n'est pas de dérouler le tapis rouge au privé ou de marchandiser les aînés. »

**Maxime PRÉVOT**

## 177 000

Le nombre de lits en maison de repos dont pourrait avoir besoin la Wallonie d'ici 2025. Actuellement, 125 000 personnes de plus de 65 ans vivent en maison de repos en Belgique.

**Maxime Prévot veut changer le décret de 1997 qui plafonne le nombre de maisons de repos privées.**

En favorisant les partenariats avec le public.

### ● Martial DUMONT

**L**e défi est immense. D'ici 2025, en fonction du vieillissement constant de la population (lire par ailleurs), la Wallonie aura besoin de 149 000 à 177 000 lits en maisons de repos. Soit une augmentation de 1 600 à 3 500 lits par an au regard des 125 000 actuels qui arrivent à saturation. Les listes d'attente, d'ailleurs s'allongent, concède le ministre de l'Action sociale Maxime Prévot : il faut actuellement entre 6 mois et un an pour trouver une place en maison de repos.

Mais ce n'est pas tout. Parallèlement à cette augmentation, on ne pourra relever le défi du vieillissement qu'en augmentant également de 50 % les prises en charge à domicile.

### Faire sauter le corset de 1997

Mais, double problème : D'abord, comment dégager des moyens budgétaires pour développer les aides à domicile quand on sait les difficultés financières de la Wallonie ?

Et puis surtout, il y a le décret de 1997 qui régit le fonctionnement des maisons de repos, et qui bloque complètement

toute possibilité de développement.

« Les pouvoirs publics ne se sont pas assez préparés à ce boom du vieillissement », constate Prévot. « Le décret de 1997 segmente le volume de lits en 3 secteurs. Le privé ne peut gérer que maximum 50 %, le public minimum 29 % et le secteur associatif (mutuelles, etc.) minimum 21 %. C'est handicapant. Et j'estime qu'il va falloir réviser cette ventilation. Car on a d'un côté le secteur privé qui a de l'argent mais ne peut plus créer de places parce qu'il est plafonné, et les secteurs publics et associatifs qui pourraient créer des places mais sont désargentés ! Les dossiers de subventionnement s'entassent. »

Du coup, Prévot dévoile son ambition clairement : faire sauter le corset des limitations de places. En clair : ouvrir la porte à plus de participation du privé. Mais pas n'importe comment

« Le but n'est pas de dérouler le tapis rouge au privé dans une optique de marchandisation des aînés. Il faut des balises (lire par ailleurs). Mais il faut arrêter de se braquer de manière idéologique à la segmentation des lits par secteur qui ne répond plus à une réalité de vécu quotidien. »

Prévot estime donc qu'il faut aller chercher l'argent là où il se trouve : dans l'épargne, les mutuelles et le secteur privé en tant que tel.

L'idéal selon le ministre ? Les partenariats public-privé.

« Public, privé et associatif doivent travailler ensemble pour mobiliser les avantages des uns et des autres. »

### Revoir ou abolir les quotas ?

Maxime Prévot présentera d'ici la fin de l'année son projet de décret maison de repos. On le sent bien, le but est donc d'impliquer plus le secteur

privé. Toute la question est de savoir s'il décidera carrément de supprimer les quotas de lits privés. où s'il reverra ceux-ci à la hausse.

« Ma préférence va clairement à la première solution en l'encadrant. Mais rien n'est encore décidé », conclut Maxime Prévot. ■

**« Public, privé et associatif doivent travailler ensemble pour mobiliser les avantages des uns et des autres. »**

## « Il faut assouplir les normes d'accueil »

Selon Prévot, les normes d'accueil des maisons de repos sont également trop élevées et doivent être revues. Aujourd'hui, elles favoriseraient les grosses structures privées internationales qui, seules, peuvent assumer les investissements nécessaires. Les structures de proximité, elles, sont vouées à disparaître si on n'assouplit pas un peu les règles.

« Mon souhait est de revoir les normes. Raison pour laquelle j'ai décidé de postposer la mise aux normes des maisons de repos

prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015, au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mais ça n'a de sens que s'il y a une réflexion sur l'assouplissement des normes. »

Mais attention, prévient le ministre : assouplissement des normes (M<sup>2</sup> des chambres, obligation de bains médicalisés, etc.), ne doit pas signifier diminution de la qualité du service.

« Quand on a une approche rationnelle qui veut que lorsqu'il manque 1 m<sup>2</sup> dans une chambre on doit abattre les cloisons ou refaire une maison de repos,

je trouve qu'on est dans l'abus. Le bon sens veut que le mieux est l'ennemi du bien. Il me semble qu'il y a des moyens plus adéquats pour une mise aux normes. Et là, c'est surtout le secteur public dont je parle. Beaucoup de présidents de CPAS me demandent d'alléger les normes. Mais évidemment pas au détriment d'une approche qualitative. Vous savez, si on a une norme de deux bains médicalisés pour 100 personnes au lieu de 3, ça ne changera pas fondamentalement les choses... » ■

**M. Dum.**

## « Quatre balises contre la marchandisation »

Évidemment, ouvrir la porte au privé comporte des risques.

Comme le laissait entendre la députée wallonne Graziana Trotta dans une question parlementaire récemment : « Comme toute entreprise privée, les maisons de repos visent la rentabilité et ont tendance à être plus regardantes sur les dépenses de confort non obligatoires, la qualité du matériel paramédical ou encore sur la rentabilisation maximale du personnel subventionné. »

Alors, plus de privé, moins de qualité ? Maxime Prévot est en tout cas bien conscient de la vigilance dont il va devoir faire preuve s'il fait sau-

ter le quota de lits privés.

« Je ne veux pas marchandiser le secteur, observe le ministre. Cela dit, ne tombons pas non plus dans la caricature qui veut que tout ce que fait le privé n'est pas bon et que le secteur public est exempt de tout reproche. Mais bon... Je pense effectivement que si on sensibilise le privé à plus de participation, il faut mettre des balises. »

Et elles sont de quatre ordres.

« D'abord, il faut de la mixité sociale ; de la mixité en termes de lourdeur des cas pris en charge, aussi. Pas question de faire de ghettos avec des maisons de repos où on mettrait les cas les plus pénibles.

Il faut également une balise financière et donc tarifaire. Le but en amenant plus de privé n'est pas de faire des maisons de repos qui seraient inaccessibles à toute une série de personnes. »

Selon le ministre, il faut enfin des normes sur la qualité des prises en charge.

« Le privé doit comprendre aussi qu'on ne peut pas avoir le beurre l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Le secteur ne peut pas prendre tous les avantages et laisser les inconvénients. Et c'est seulement si ces quatre balises sont mises en place que la pertinence de la suppression des quotas de lits par secteur prendra tout son sens. » ■

**M. Dum.**

# Une vague d'octogénaires dès 2025

**L'**étude qui avait été commandée à la KUL il y a quatre ans ne laisse pas de doute sur le vieillissement annoncé de la population belge et, par conséquent, sur les besoins qui font s'accroître en matière d'accueil des seniors.

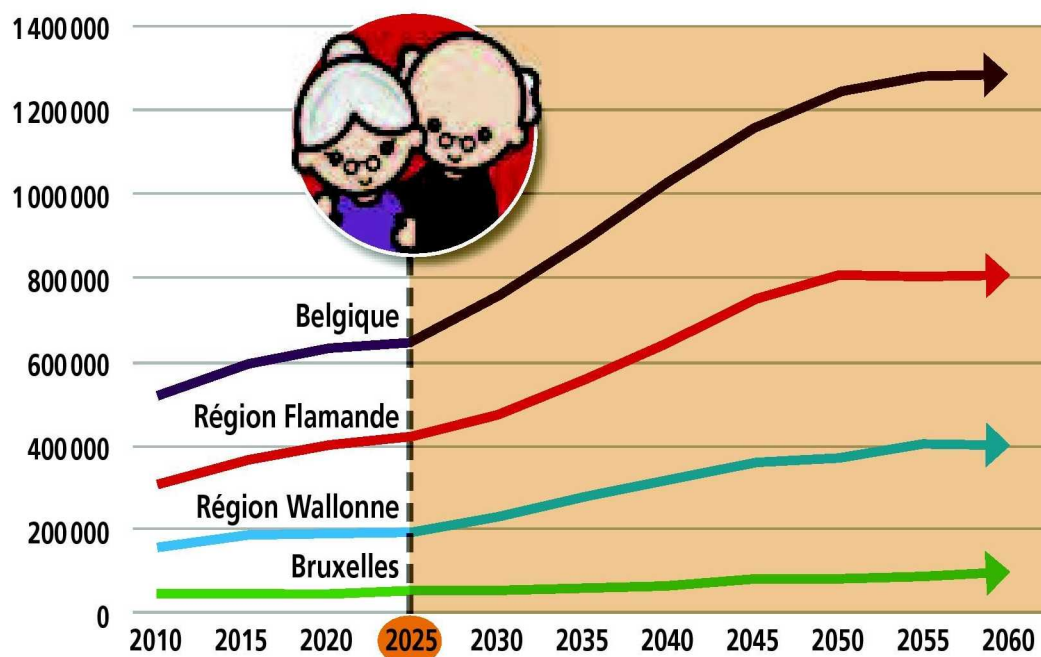
Ainsi, il apparaît que, d'ici 15 ans, un belge sur cinq aura plus de 65

ans (21 % contre 17 % en 2010), 1,2 million de personnes seront âgées de 80 ans (l'âge moyen d'entrée en maison de repos) et presque 3 % de la population aura plus de 85 ans (6 % en 2050) !

« Ça signifie qu'après 2025, la demande sera plus aiguë encore », juge Maxime Prévot. « Les 15 à 20 pro-

chaines années doivent être considérées comme une période transitoire qui connaîtra une croissance modérée de la demande. Après 2025, les baby-boomers atteindront alors 80 ans. Commencera alors une période marquée par une hausse beaucoup plus accentuée des besoins en soins de longue durée. » ■ **M. Dum.**

## Évolution du nombre d'octogénaires jusqu'en 2060



À partir de 2025, le nombre d'octogénaires va véritablement exploser.